

Chères Associations,

Vous trouverez ci-dessous le mode d'emploi pour formuler vos demandes de subvention.

Vous devez transmettre au plus tard pour le **vendredi 4 décembre 2015** votre cotisation d'adhésion avec le talon ci-joint renseigné même si vous n'êtes pas demandeur de subvention.

L'OMCS AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

L'accueil des adhérents se fait lors des permanences, les jours et heures sont rappelées ci-dessous. N'hésitez pas à venir.

Comme l'an passé vous trouverez les tarifs d'adhésion à l'OMCS : L'adhésion à un des services ci-dessous, vous permet de bénéficier de l'assistance de la commission communication dans le cadre de l'accès au portail internet

5 € par prestation de service à savoir :

- 1 - FORUM des associations = **5 €**
- 2 - Annuaire « Associations...Nous » = **5 €**
- 3 - Demande de subventions, obligatoire pour l'instruction de votre dossier = **5 €**

Exemple : une association qui demande dans ses activités seulement une présence au Forum, devra adhérer à l'OMCS pour une cotisation de 5 €, mais ne pourra bénéficier de l'étude de son dossier dans le cadre des demandes de subventions. Si cette dernière bénéficie du Forum et de l'Annuaire elle devra acquitter la somme de 10 €.....etc.

Pour les associations ayant plus de 50 adhérents, nous maintenons un tarif unique obligatoire, qui inclut les 3 prestations :

25 € pour les associations ayant 50 adhérents et plus

Votre renouvellement doit être renvoyé ou amené à l'OMCS, où la secrétaire de l'OMCS, se fera un plaisir de vous accueillir :

- Le mercredi de 8h30 à 16h30
- Le vendredi de 8h30 h à 15h30

Tél. direct : **02.99.69.27.53.**

Adresse mail : **omcs@lameziere.fr**

En vous remerciant pour votre collaboration amicalement.

La commission subvention

DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2016 – MODE D'EMPLOI

Cette année la DEMANDE DE SUBVENTIONS 2016, vous parvient par mail et par courrier. Elle doit être complétée et retournée avant le 4 décembre 2015 avec le paiement de votre cotisation par courrier ou remis en main propre au bureau de l'OMCS. Vous pourrez aussi nous l'envoyer par e-mail, ce qui est souhaitable (plus simple à retraiter pour nous), mais le format papier est néanmoins requis.

Fonds finalisés

Nous vous rappelons les critères nécessaires à la prise en compte de votre dossier :

- 1 - les manifestations exceptionnelles,
- 2 - les manifestations à caractère populaire et social,
- 3 - les manifestations présentant un risque financier pour l'association,
- 4 - apport sur ses fonds propres d'un minimum de 10% du budget de l'opération.

Ces 4 critères doivent être TOUS impérativement remplis.

Le versement des fonds finalisés est effectué sur le budget définitif de l'activité et après présentation des justificatifs.

La manifestation qui clôt l'activité annuelle de l'association n'est pas concernée par les fonds finalisés, au même titre que les compétitions sportives.

Associations du secteur Jeunesse, Sports, Culture

Le nombre de licenciés et (ou) d'adhérents est demandé ainsi que la liste nominative, exclusivement sous le format de l'imprimé ci-joint, qui sera aussi disponible par mail ou sur le site internet de La Mézière.

A retenir

- Comme l'année dernière, les tableaux 2015/2016 et le formulaire comporte une partie bénévolat. Si vous remplissez votre dossier de subvention par informatique, vous trouverez la mise à jour sur le site de La Mézière. Cette année, un RIB sera demandé afin de faciliter le virement des subventions par la commune.

- Les dossiers doivent être remis au bureau de l'OMCS, sur le formulaire papier, pour le :

vendredi 4 décembre, passé cette date la commission subvention n'instruira pas le dossier.

Votre cotisation pour les manifestations sélectionnées devra impérativement être jointe ainsi que le formulaire ci-dessous.

Il convient de respecter les bénévoles qui instruisent vos dossiers, aussi nous vous demandons de respecter les formulaires joints et de ne pas nous envoyer des bilans de formats différents, et -de bien vouloir être lisible si vous le remplissez manuellement.

Merci à tous de respecter la date butoir. Pour obtenir des renseignements complémentaires, téléphoner au bureau lors des permanences indiquées préalablement.

FORMULAIRE A NOUS REMETTRE ACCOMPAGNE DE VOTRE CHEQUE AINSI QUE L'ENSEMBLE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION INTEGRALEMENT REMPLI

Adhésion à l'OMCS - Année 2016

ASSOCIATION :

Entourer les prestations souhaitées (associations ayant moins de 50 adhérents)

FORUM DES ASSOCIATIONS	5 €
ANNUAIRE	5 €
DEMANDE DE SUBVENTION (obligatoire pour bénéficier des subventions)	5 €

Associations de plus de 50 adhérents	25 €
---	-------------

TOTAL du REGLEMENT (ci-joint) €
--------------------------------------	----------------